



Lettre ouverte de la CGT-Culture à la Ministre au sujet des déclarations de Stéphane Bern

Le 28 mars 2018, comité technique ministériel

Madame la Ministre,

Chargé d'une mission sur le patrimoine par le Président de la République, Stéphane Bern orchestre une féroce campagne de dénigrement contre une partie des personnels du ministère de la Culture, relayée par de nombreux médias. Outre le fait qu'il prend les Français pour des imbéciles par ses mensonges et la médiocrité de ses arguments, ses propos font des dégâts et blessent énormément de monde.

Si l'ensemble des femmes et des hommes qui travaillent au ministère ont le plus grand respect pour la liberté d'expression, ceux-ci n'en restent pas moins choqués par votre mutisme persistant et votre totale absence de soutien, qu'ils exercent leurs fonctions en administration centrale, dans les DRAC, les DAC ou nos établissements publics.

Même En marche, la République file un mauvais coton si un Ministre n'a d'autre choix que se taire lorsque les agressions, en l'espèce injustes et gratuites, proviennent d'un protégé d'Emmanuel Macron !

Peut-être l'ignorez-vous, mais vous avez pourtant Madame la Ministre, comme chef de l'administration, certaines obligations prévues par la loi, le titre premier du statut général des fonctionnaires (article 11) en l'occurrence. Les agents publics placés sous votre responsabilité bénéficient en effet de la protection de l'administration contre les attaques dont ils sont victimes à l'occasion de leurs fonctions. La réglementation, comme l'épaisse jurisprudence, ne vous permettent donc pas de filer à l'anglaise comme si de rien n'était, ni même de vous réfugier derrière votre formule aujourd'hui fameuse : « on y réfléchit ».

Comme personne n'arrête l'inventeur du loto pour le patrimoine (que beaucoup avaient inventé avant lui !), nous vous demandons de réunir urgemment, autour de votre directrice de cabinet, les organisations syndicales siégeant au Comité technique ministériel afin d'explorer toutes les voies juridiques que pourront utiliser les personnels et leurs représentants pour que le préjudice soit réparé. Il va de soi que les conclusions en seront communiquées à tous les agents sur la liste Culture et sur l'intranet Sémaphore. Le contraire serait impardonnable.

Madame la Ministre, si un communiqué de soutien vous gêne aux entournures, vous pourriez au moins adresser aux personnels du ministère, et singulièrement aux collègues du patrimoine, les premiers visés, un communiqué de respect !